ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Etat de la Louisiane vs. James E. Campbell.

TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 2,358.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 29 juin 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro cent quatre-vingt quatorze, borné par les rues Tchoupitoulas, Prytania, St Charles et Melpomène, et désignée comme lot numéro quinze, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de cent pieds.

2° Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro deux cent huit, bornée par les rues Euterpe, Carondelet, St. Charles et Polymnie, et désignée comme lot numéro deux, mesurant quarante pieds de face à la rue Euterpe sur une profondeur de cent vingt-sept pieds.

3° Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro deux cent quarante-sept, bornée par les rues Polymnie, Dryades, Baronne et Euterpe et désignée comme lot numéro dix-sept, mesurant soixante quatre pieds de face à la rue Polymnie sur une profondeur de cent vingt-huit pieds.

4° Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro deux cent quatre-vingt, bornée par les rues Rampart, Dryades, Thalie et Melpomène et désignée comme le numéro ——, mesurant trente-quatre pieds de face à la rue Rampart sur une profondeur de cent vingt-huit pieds.

5° Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro trois cent vingt-deux, bornée par les rues Melpomène, Liberté, Thalie et Franklin et désignée comme suit: Le lot numéro un mesure soixante quatre pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur de soixante-douze pieds; le lot numéro quatre vingt-treize mesure trente-trois pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur de soixante-quatre pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27mai—27, juin 3,10,17,24,29

J. T. Pettigrew vs. J. et D. Coughlin.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 44,885—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur le local ci-après désigné, LUNDI, 14 juin 1880, à 5 heures du soir, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de tuyaux en fer, el-ses, un vieux coffre en fer, un lot de briques et de bois maintenant sur les lieux No —— rue Poydras, entre celles Remparts et Bassin, dans le Premier District de cette ville, conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
2juin—2, 9,14.

Mme Louise G. James vs J. E. Leake et als.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 10,530—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés LUNDI, 14 juin 1880 à 10 heures A. M. de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Le contenu de la maison connue comme l'hôtel St. James, situé rue Magazine entre Natchez Alley et Gravier, dans le Premier District de cette ville, consistant en un grand et bel assortiment de meubles de salon, salle à manger et chambre à coucher, ustensils de cuisine, tapis, etc., etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la Paroisse d Orléans.
2 juin—2, 9. 14

F. D. Seghers vs. Louisa Chenet femme d'Alexandre Smith.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,684—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, servitudes et privilèges y attachés et y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Marais, Dumaine et Villeré, étant une portion du lot désigné par le No cinq, de l'ilet cinquante-neuf, sur un plan dressé par Joseph Pilié, daté du 8 août 1824, annexé à un acte pardevant Michel DeArmas, anciennement notaire en cette ville, daté du 19 novembre 1823. Le dit lot ou portion de lot de terre à prendre du côté le plus rapproché de la rue —— et mesurant trente pieds de face à la rue St-Philippe, sur une profondeur de cent-vingt pieds.

2° Et une portion du lot de terre touchant le lot ci-dessus décrit et mesurant huit pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent vingt pieds, au pied français, et faisant une partie du lot numéro quatre du dit ilet No 59 du plan ci-dessus mentionné, étant les mêmes propriétés acquises par la dite Mme Smith, défenderesse d'une donation de M. Courcelle, conformément à un acte pardevant O. Drouet, notaire en cette ville, en date du 31 octobre 1871, dûment enregistré dans le bureau des annotateurs, livre 98, folio 759, et enregistré au bureau des hypothèques, livre D, 9, folio 58.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
11mai—11,18,25. juin 1,8,12

Etat de la Louisiane vs. J. C. Maybin

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 1,908—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 26 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro cent soixante borné par les rues Magazine, Delord, St-Joseph et Camp, désignée comme les lots numéros trois et cinq, mesurant chacun—quatorze pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt-huit pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 mai—25—juin, 1,8,15,22,26

Etat de la Louisiane vs. J. H. Artigues.
Le même vs. le même.

TROISIEME COUR DE DISTRICT, paroisse d'Orléans—Nos 3,948 et 2,133.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Troisième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans les causes ci-dessus, pour l'acquittement des taxes d'Etat des années 1873-74-75-76 et '77, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 29 juin 1880, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet numéro cinq cent quarante-huit, borné par les rues Miro, Commune, Gravier et Tonti, et désigné comme suit: le terrain numéro vingt trois mesure trente pieds de face rue Commune, sur cent vingt de profondeur; le terrain numéro vingt-sept mesure trente pieds de face rue Commune, sur cent cinquante de profondeur.

2° Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet numéro cinq cent cinquante, borné par les rues Palmyre, Miro, Tonti et Banks, et désigné comme le terrain numéro sept, mesurant vingt pieds de face rue Palmyre, sur cent de profondeur.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions.—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
27 mai—juin 3, 10, 17, 24, 29.

Etat de la Louisiane vs Ed. Hughes.
Le même vs Edward Hughes.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 1917 et 1102.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 1er juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet numéro trois cent soixante-quatre, borné par les rues Prytania, Pitt, Bordeaux et Valence, et désignée comme lots numéros trois à treize, mesurant trente pieds chacun de face à la rue Valence sur une largeur de trente-trois pieds chacun dans le fond et cent pieds de profondeur.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 mai.—29. juin 12, 19, 26 1 juil

Mme Barbara S. Hearing vs Mme Apolonia Michell.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, No. 10728.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 3 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies et avantages qui y appartiennent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Victoire, Enghein et Moreau, désigné par le numéro six sur un plan dressé par A. Persac, architecte, le 21 avril 1869 et annexé à un acte à l'étude de Amédée Ducatel, notaire, le 19 mai 1869 et mesurant trente-trois pieds sept lignes de face à la rue Victoire sur cent vingt sept pieds six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles. Acquis par le dit défendeur par l'achat qu'il en a fait de Hilar Obamecht conformément à un acte passé pardevant Joseph Cohn, notaire, le 7 juin 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
1er juin—1. 8, 15, 22. 29. juil 3.

Mary Germaine Ingrice, etc, vs Frank Mallerich.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 5348—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 6 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 13, borné par les rues Howard, Erato, Freret et Thalia, désigné par le numéro douze sur un plan dressé par —— Pilié et annexé à un acte dans l'étude de R. J. McCoy, notaire, en date du vingt mai 1851, mesurant trente deux pieds de face à la rue Freret, sur cent-vingt-six pieds [illegible] de profondeur [illegible] propriété achetée par le dit Frank Mallerich de Fred Gerlach, conformément à un acte pardevant John L. Lecouche, notaire, en date du deux septembre 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 juin—3,10, 17, 24 juillet 1, 6.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans vs. Mme D. M. Flette et Alfred Flette, son mari.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,451.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 23 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro dix-huit de l'ilet numéro six, borné par les rues Kerlerec, Esplanade, Bons-Enfants maintenant St Claude et Tremé maintenant Marais, mesurant trente pieds trois lignes de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de cent dix pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne de derrière du lot numéro dix neuf, cent onze pieds trois pouces cinq lignes sur la ligne du numéro dix-sept, et trente pieds cinq lignes de largeur dans le fond sur la ligne de derrière qui le divise du lot numéro dix, le tout en mesure anglaise selon un plan fait par A. D'Hémécourt, le dix-huit décembre 1847 et déposé à l'étude de A. Mazureau, notaire. Etant la même propriété acquise par Mme D. M. Flette, un des défendeurs dans cette affaire de Mme Rosanne Hiss, veuve de Thomas P. Harris, selon un acte passé pardevant Alphonse Barnett, notaire en cette ville, le 7 octobre 1863 (O. O. Livre 85, Folio 639.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 mai—23,29—juin 5,12,19,23

John V. Moore vs. Algernon S. Meek et als.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT JUDICIAIRE pour les Sixième et Septième Districts municipaux de la paroisse d'Orléans. No. 2114.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District Judiciaire pour les Sixième et Septième Districts municipaux de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, MARDI le 8 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, savoir:

UN CERTAIN ILET DE TERRE, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans (faubourg Hurstville) ancienne paroisse Jefferson, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, allées, privilèges, avantages qui y appartiennent, désigné par le numéro vingt-deux, d'après un plan dressé par B Buisson, voyer, en date du 17 mars 1837, et déposé en l'étude de E. Barnett, à l'époque notaire dans la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Eleanor, Laurel et Live Oak, et par la ligne de division de Bloomingdale, et a une façade de trois cents pieds (300) sur la rue Eleanor, deux cent-cinquante-six pieds (256) sur la rue Live Oak, et deux cent-quatre-vingts pieds et quatre lignes sur la rue Laurel.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8mai 15 22 29—5 8 juin

Jean St-Martin vs. Paul Estebon.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,703—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 16 juin 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le faubourg Delassize, dans l'ilet No 26, compris entre les rues Dryades, Harmony, St-Denis et la ligne qui sépare le dit faubourg Dellassize du faubourg Plaisance. Les dits lots sont désignés par les Nos 5 et 6, sur un plan dressé par H. Grant voyer, le 16 avril 1841, et déposé en l'étude de L. R. Kenny, notaire de la paroisse de Jefferson; le dit lot No 5 mesure trente-deux pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et le lot No 6 touchant celui ci-dessus décrit, mesure trente-six pieds 5 pouces de face à la rue Dryades, sur une profondeur de cent vingt pieds sur la ligne qui le sépare du lot No 5—cent vingt pieds et trois pouces de la ligne du faubourg Plaisance, et vingt-huit pieds sept pouces et cinq lignes de largeur en arrière.

Etant les mêmes propriétés acquises par le dit défendeur de M. et Mme Jean Barthet, conformément à un acte par devant J. Cuvillier, notaire en cette ville, daté du 6 décembre 1866.

2° Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, étant situé dans le faubourg Plaisance, anciennement paroisse Jefferson, maintenant Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No vingt-et-un (21), borné par les rues Nayades, Pleasant ou Toledano et Apollo et l'avenue de la Louisiane, sur le plan du dit faubourg, le dit terrain est désigné par le No quatre (4), et mesure trente pieds de face à la rue Apollo sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles, au pied américain, conformément à un plan fait par B. Buisson, voyer de la paroisse Jefferson, le 2 avril 1839, et déposé comme plan No 18 dans le livre de plan No 2 à l'étude de W. Christy, anciennement notaire de cette ville. Etant la même propriété que le dit défendeur a achetée de Jean Lucien André, par acte pardevant E. Commagère, recorder et ex-officio notaire dans et pour la paroisse Jefferson, en date du 31 mars 1852.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
15 mai—15,22,29—juin 5,12,16

Etat de la Louisiane vs. Stoddard Howell.
Le même vs. le même.
Le même vs. Stoddart Howell.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 1964, 3366, 4078, 4059.—En vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus pour taxes d'Etat de 1871, 1872, 1876, 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 1er juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre avec les améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, s'étendant de la Levée jusqu'à l'avenue Florida et borné d'un côté par le morceau de terre de Charles Caffin, et de l'autre, par le terrain Charbonnet, la propriété de la compagnie de la manufacture de coton de la Louisiane et le terrain de Claude Tiblier, et divisé comme il est indiqué sur un plan déposé au bureau de la compagnie du Drainage, en trois morceaux, et mesurant, au pied américain, comme suit: Le PREMIER TERRAIN mesure deux cent quatre-vingt-sept pieds neuf pouces de face rue Levée, deux cent quatre-vingt pieds trois pouces et sept lignes de face rue Dauphine, sur dix-sept cent quarante cinq pieds quatre pouces et deux lignes de profondeur du côté de la propriété de Caffin et dix-huit cent douze pieds, quatre lignes sur le côté de Charbonnet ou côté de la propriété de la Compagnie de manufacture de coton de la Louisiane. Le second terrain mesure deux cent quatre-vingt dix pieds six pouces et sept lignes des côtés de la rue Dauphine et de l'avenue des Bons-Enfants, et onze cent vingt cinq pieds, six pouces et quatre lignes du côté de la propriété Caffin et de la rue Charbonnet. Le troisième terrain mesure deux cent quatre-vingts pieds, trois pouces et sept lignes de face sur l'avenue des Bons-Enfants et de la Promenade Florida, sur une profondeur de six mille cent-sept pieds quatre pouces et quatre lignes du côté des propriétés de Caffin et de Claude Tiblier, et de l'avenue des Bons-Enfants à la Promenade Florida.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 mai—5,12,19,26 juin—1er juillet.

Factors & Traders Insurance Co. vs Louisiana Portable Railway Company.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 26,253. En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le deuxième District de cette ville, MARDI, 22 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre situé et étant dans la ville de Rickerville, paroisse de Jefferson, maintenant le Sixième District de cette ville, et désigné par la lettre D. borné par les rues Valmont, Frent et Leontine et le fleuve Mississippi, conformément à un plan dressé par Benjamin Buisson et W. F. Thompson, voyer, le 23 mars 1849 et déposé à l'étude de Joseph R. Beard, anciennement notaire en cette ville, le dit ilet mesure deux cent quatre-vingts pieds dix pouces et six lignes de face à la rue Frent, deux cent trente six pieds, plus ou moins, de face à la rue Valmont, et deux cent onze pieds, plus ou moins, de face à la rue Leontine, mesure américaine, ensemble avec les droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent, et tout l'accroissement futur du dit ilet provenant de la batture ou de l'alluvion qui pourrait y accroître dans le dit ilet sur le fleuve Mississippi.

Un certain morceau de terre situé et étant dans ladite ville de Rickerville, maintenant le Sixième District de cette ville, et borné par les rues Levée, Frent, Leontine et Valmont mesurant deux-cent-quatre vingt pieds dix pouces et six lignes de face à la rue Frent, la même façade sur la rue Levée, deux-cent-quatre-vingt-[illegible] pieds de face à la rue Valmont et la même façade à la rue Léontine et subdivisé en vingt-deux lots numérotés de un à vingt-deux, les deux inclusivement, le tout conformément à un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, en date du 29 avril 1852, déposé comme le plan No 112, à l'étude de Théodore O. Stark, notaire en cette ville, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, droits, privilèges, avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent.

Etant les mêmes propriétés acquises par vente, par les défendeurs, de John Urain Lavillebeuvre, conformément à un acte passé pardevant J. Castell, notaire en cette ville, en date du 16 mai 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
20 mai—20,27,—juin 3,10,17,22

Etat de la Louisiane vs. Margaret B James.
Le même vs. la même.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Nos 3152 et 1170. En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus pour Taxes d'Etat de 1874, 1875, 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI le 6 Juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro trois cent vingt neuf, borné par les rues Lafayette, Girod, Franklin et Liberté, et désigné comme lots numéros six à dix, mesurant trente et un pieds de face à la rue Lafayette sur une profondeur de cent quinze pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3juin—3. 10, 17, 24, 31,—juil. 6.

Etat de la Louisiane vs James Darcy.

TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5607. En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable troisième cour de district pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le deuxième District de cette ville, MARDI, 29 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet numéro deux cent cinquante-sept, borné par les rues Washington, Bagatelle, Dauphine et Bourgogne, et désignée comme lots numéros sept et huit, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de quatre vingt cent pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
27mai—27 juin 3 10 17 24 29

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Mme Seth Stem vs. Mme Magdaleine Nelson.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,847.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 16 juin 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Quatre certains morceaux de terre, ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, privilèges qui y appartiennent ou qui y dépendent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Delhonde (anciennement Dorgenois), Julia, Broad et Poydras, désignés par les lots Nos six, dix-sept, dix-huit et dix-neuf, sur un plan B d'un certificat ou devis fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 12 février 1875, et annexé pour référence à un acte passé pardevant A. Hero notaire, le 11me jour de juin 1875, le dit lot No 6 mesure quarante-six pieds dix pouces de face à la rue Poydras sur cent quatre-vingt deux pieds six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté plus près de la rue Delhonde (anciennement Dorgenois) et cent soixante-treize pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté plus près de la rue Broad, s'étendant sur la rue Julia, sur laquelle elle a une façade de quarante-six pieds un pouce et quatre lignes. Le lot No 17, mesure vingt-neuf pieds sept pouces de face à la rue Poydras, sur quatre-vingt deux pieds six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne plus près de la rue Broad, et quatre-vingt-huit pieds neuf pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté plus près de la rue Delhonde (anciennement Dorgenois) avec une largeur sur la ligne du fond de vingt-neuf pieds deux pouces, le lot No 18 mesure vingt six pieds six pouces de face à la rue Poydras, sur vingt neuf pieds et deux pouces de profondeur dans le fond sur quatre-vingt huit pieds neuf pouces et six lignes de profondeur sur la ligne du côté plus près de la rue Broad et quatre vingt onze pieds huit pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté plus près de la rue Delhonde (anciennement Dorgenois) et le dit lot No dix-neuf mesure vingt neuf pieds deux pouces et deux lignes de face à la rue Poydras, sur quatre-vingt onze pieds huit pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Broad, sur quatre-vingt quatre pieds quatre pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Delhonde (anciennement Dorgenois) avec une largeur dans le fond de vingt neuf pieds deux pouces.

Et aussi toute la succession, le droit, titre, intérêt, réversion, et réversions, réclamations, loyers, terme, propriété, possession, portion, réclamation et demande quelconque, aussi bien en droit qu'en équité de Elizabeth Fahrmann et ses héritiers et légataires de ces quatre lots de terre ci-dessus décrits et toute partie de ces derniers avec tout ce qui y appartient, et spécialement tous les droits et privilèges de rachat réservé par elle en vertu de l'acte de vente de la propriété ici décrite jusqu'alors fait par elle au défendeur par un acte passé devant A. Hero, notaire, le 31 juillet 1877, ladite Mme Fahrmann ayant promis que tout droit d'acquérir ou privilège de rachat ne serait pas réclamé par elle ou par tout autre héritier d'elle et renonçant au droit ou privilège de racheter la propriété ici décrite.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse ici nommée, par vente, de Dame Veuve Elisabeth Fahrmann, conformément à un acte passé devant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, le 11 janvier 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15mai—15,22,29 juin5,12,16

Etat de la Louisiane vs. John Hennessey.
Le même vs. John Hennessey.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 1,230 et 2,430.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1874, 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 1er juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro neuf, borné par les rues Front, St Joseph, North Market et Fulton et désigné comme lot numéro un, mesurant vingt-quatre pieds de face à la rue Front sur une profondeur de cent vingt-sept pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
29 mai—29—juin 5,12,19,26 juil 1

Etat de la Louisiane vs. Veuve F. Howard.
Le même vs. Veuve Pierre Howard.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. Nos 3154 et 1164.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1874, 1875, 1876, 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 1er juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro soixante-huit, borné par les rues Douane, Bienville, Bourbon et Dauphine et désigné comme le lot numéro vingt-six, mesurant vingt-six pieds de face à la rue Douane sur soixante pieds de profondeur.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
5 juin—5, 12, 19, 26—juil 3.

Etat de la Louisiane vs. Theo. Jordan.
Le même vs. le même.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. Nos 2,743 et 1,118.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1870, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 1er juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro deux cent soixante-cinq borné par les rues Dryades, Commune, Gravier et Baronne, et désignée comme suit: Le lot numéro vingt mesure vingt pieds de face à la rue Gravier, sur une profondeur de cent quatre-vingt pieds, et le lot numéro vingt et un, fait face à la rue Dryades et formant le coin des rues Dryades et Gravier, les lots numéros vingt-deux et vingt trois mesurant quarante pieds de face à la rue Gravier, sur une profondeur de cent pieds.

Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro deux cent soixante-huit, borné par les rues Dryades, Commune, Gravier et Rampart, et désignée comme suit: Le lot numéro deux mesure vingt quatre pieds de face à la rue Dryades, sur une profondeur de cent-vingt-sept pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 mai—29—juin 5,12,19,26—juillet 1er

L'Etat de la Louisiane vs Peter ou Thos. Casserly, et le même vs Thomas Casserly.

TROISIEME COUR DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—Nos 1994 et 4034—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Troisième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1873-1874-1875-1876-1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, JEUDI 24 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No quatre cent quatre-vingt-dix-huit, borné par les rues Perdido, Gravier, Prieur, Johnson et Bertrand et désigné par les lots Nos quatre et six, mesurant quatre-vingt-dix pieds de face à la rue Perdido sur cent pieds de profondeur.

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No quatre cent quatre-vingt-dix-huit, borné par les rues Johnson, Gravier, Prieur, Bertrand et Perdido et désigné par le lot numéro onze, mesurant trente pieds de face à la rue Johnson sur cent cinquante et un pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
22 mai—22, 29, juin 5, 12, 19. 24.

Etat de la Louisiane vs Mlle Marie A. Berjin.

TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 1918 En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Troisième cour de district pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le deuxième district de cette ville, JEUDI 24 juin 1880, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le premier district de cette ville, dans l'ilet numéro deux cent soixante cinq borné par les rues Commune, Gravier, Baronne et Dryades, désigné par le numéro quatorze, mesurant vingt pieds de face à la rue Commune sur une profondeur de cent quarante cinq pieds sur une ligne et cent quarante huit pieds sur l'autre.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
22mai—22,29, juin 5 12,19,24.

Etat de la Louisiane vs Michael Dietrich.
Le même vs le même, le même vs le même et le même vs le même.

TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 7507, 7502, 926, 7208—En vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1874, 1875, 1876 et 1877. Je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 24 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro quatre cent soixante-six, borné par les rues Bayou St-Jean, Ursulines, Washington et l'avenue Hagan, désignée comme le lot numéro ——, mesurant cent cinquante pieds de face au Bayou St-Jean sur une profondeur de cinquante pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
22mai—22, 29, juin 5, 12, 19, 24

Etat de la Louisiane vs. F. J. Blumenthal, Sr.
Le même vs. le même.

TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Nos 4,131 et 2,048—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Troisième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1875, 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 24 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro quatre cent trois, borné par les rues Claiborne, Robertson, Commune et Gasquet, désigné comme le lot numéro vingt-deux, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de cent pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22mai—22, 29 juin5, 12,19,24

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Etat de la Louisiane vs. Philippe F. Herwig.
Le même vs. Phil. F. Herwig, le même vs. le même, le même vs. P. F. Herwig, le même vs. le même, le même vs. le même.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 2865, 2963, 2995, 4064, 4235 et 3069.—En vertu de six writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 8 juillet 1880, à midi, de la propriété ci dessous décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet numéro six cent cinquante-quatre, borné par les rues Clouet, Louisa, Hennessey et Claiborne, et désignée comme lots numéros vingt-trois et trente-quatre, mesurant cinquante-huit pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de cent vingt-huit pieds.

2° Une certaine portion de terre, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet numéro neuf cent un, borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Prieur et Johnson, désignée comme le lot numéro onze, mesurant soixante pieds de face à la rue Prieur sur une profondeur de cent trente pieds.

3° Une certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet numéro dix-huit, borné par les rues Levée, St Thomas, Pleasant et Harmony, et désignée comme lot numéro seize et une moitié du lot numéro quinze, mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue St Thomas sur une profondeur et façade de quatre-vingt-neuf pieds et dix pouces à la rue Harmony.

4° Une certaine portion de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro cent trente-trois, borné par les rues Bassin, Franklin, Conti et Bienville, et désignée comme lot numéro dix, mesurant vingt-et-un pieds de face à la rue Bassin sur une profondeur de cent vingt-huit pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
5 juin—5,12,19,26—juillet 3,8

L'Etat de la Louisiane vs Dr Armand Mercier.
Le même vs le même, le même vs le même, le même vs le même et le même vs le même.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 206, 970, 3791, 5058, 1814.—En vertu de cinq writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1873, 1874, 1875, 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 8 juillet 1880 à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro deux cent cinquante sept, borné par les rues Baronne, Dryades, Julia et Girod, et désignée comme suit: Le lot numéro vingt-et-un mesurant cinquante pieds cinq pouces de face à la rue Baronne sur quatre-vingt quinze pieds cinq pouces de profondeur. Le lot numéro vingt-deux mesurant vingt-cinq pieds six pouces de face à la rue Girod sur quatre-vingt-seize pieds cinq pouces de profondeur et de façade à la rue Baronne et formant le coin des rues Baronne et Girod. Le lot numéro vingt-trois mesurant trente deux pieds onze pouces de face à la rue Girod sur cent vingt-sept de profondeur.

2° Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville dans l'ilet numéro cinq-cent-vingt-deux borné par les rues Canal, Galvez, Gasquet et Johnson, et désignée comme suit: les lots numéros un et deux mesurant cinquante deux pieds de face à la rue du Canal sur cent neuf pieds de profondeur et de façade à la rue Johnson et formant le coin des rues Canal et Johnson.

Les lots numéros trois, quatre et cinq mesurant chacun vingt sept pieds de face à la rue du Canal sur cent cinq pieds de profondeur. Le lot numéro six mesurant vingt-sept pieds de face à la rue du Canal sur cent cinq pieds de profondeur et de face à la rue Galvez et formant le coin des rues Canal et Galvez. Le lot numéro sept mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Galvez sur cent cinquante-quatre pieds de profondeur sur une ligne et cent quarante-cinq pieds de profondeur sur l'autre ligne. Le lot numéro huit mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Galvez sur cent quarante-cinq pieds de profondeur sur une ligne et cent trente-cinq pieds de profondeur sur l'autre ligne. Le lot numéro neuf mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Galvez sur cent vingt-sept pieds de profondeur sur une ligne et cent trente-cinq sur l'autre ligne. Le lot numéro dix [illegible]. Le lot numéro onze [illegible] et formant le coin des rues Galvez et Gasquet. Le lot numéro douze mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Gasquet sur cent cinq pieds de profondeur.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
5 juin—5, 12, 19, 26—juil 3, 8.

Etat de la Louisiane vs Clemente Carles.

TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 7414 —En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI 8 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro cent six borné par les rues Bourgogne, Rempart, Ursulines et Hôpital, et désignée comme lot numéro vingt, mesurant trente-trois pieds de face à la rue Rempart sur une profondeur de quatre-vingt-deux pieds sur la rue des Ursulines.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
5 juin—5, 12, 19, 26—juillet 3. 8.

Etat de la Louisiane vs. Joseph Marré.
Le même vs. le même.
Le même vs le même.
Le même vs le même.

TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Nos 7711, 1227, 6960 et 15,784—En vertu de quatre writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 8 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro cinquante-huit, borné par les rues Bourbon, Dumaine, St Philippe et Dauphine, désignée comme le lot numéro dix neuf, mesurant soixante pieds de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de cent soixante-huit pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
5juin—5,12,19,26 juil3,8

Etat de la Louisiane vs Michel Deitrich.
Le même vs le même.

TROISIEME COUR DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans, Nos 4,919 et 4,959. En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés, par l'honorable Troisième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1877, je procéderai à la vente, à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième district de cette ville, le JEUDI, 8 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet numéro cinq cent cinq et cinq cent six borné par les rues Nouveau St-Bernard, Antonia, Urquhart et Villeré, et désignée comme lot numéro quatre, mesurant trente-quatre pieds de face à la rue Nouveau St-Bernard, sur une profondeur de cent pieds.

Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet numéro cent sept cinquante-quatre, borné par les rues Claiborne, Nouveau St-Bernard, Prosper, Nouvelle-Orléans, formant l'encoignure des rues Claiborne et Nouveau St-Bernard, mesurant trois cent vingt pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur et façade de soixante sept pieds à la rue Nouveau St-Bernard.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 juin—5,12,19,26, 3et8 juil

Etat de la Louisiane vs Erhard Eichenge ou Gerard Mengers.

TROISIEME COUR DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans, No 1980. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District, paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus pour taxes d'Etat de 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le deuxième district de cette ville, JEUDI 8 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet numéro deux cent quatre-vingt sept, borné par les rues Rempart, Thalie, Melpomène et Bassin et désignée comme lot numéro un, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Rempart sur une profondeur de quatre-vingt dix-sept pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans
5 Juin—5, 12, 19, 26, juillet 3, 8.

Etat de la Louisiane vs. François Avegno.
Le même vs. le même.

TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Nos 7261 et 7279.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1877, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI 8 juillet 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro quarante-et-un borné par les rues Chartres, Royale, St Louis et Toulouse, et désignée comme lot numéro cinq, mesurant vingt-six pieds de face à la rue Chartres, sur une profondeur de cent soixante pieds.

2° Une certaine portion de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro vingt-sept, borné par les rues Decatur, Chartres, Toulouse et St Louis, et désignée comme lot numéro vingt, mesurant quarante deux pieds de face à la rue Decatur, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
5 juin—5,12,19,26—3,8 juil.

Avis aux Contribuables.

LES contribuables en retard de payer toutes les taxes [illegible] d'Etat, à un [illegible] avantageux pour les intéressés. [illegible]

JOHN T. [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Ferdinand Heycke vs Charles Duchamp.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,001—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'Hon. Sixième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 8 juin 1880, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Cinq certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Canal, Douane, Galvez et Miro, désignés par les Nos 14, 15, 16, 17 et 18, mesurant chacun 28 pieds 10 pouces de face rue du Canal sur 114 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ces terrains ont été acquis par le défendeur, par achat, de Mme Caroline Heycke et autres, par acte devant E. B. Trist, notaire, le 19 juin 1876.

Saisi dans l'affaire en question.

Conditions—1° Au comptant, jusqu'à concurrence d'une somme suffisante à payer la réclamation des plaignants, c'est-à-dire ($420) quatre cent vingt dollars, portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir du 19 mai 1876 jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent sur le montant du principal et de l'intérêt de la dite réclamation comme honoraires d'avocat, tous frais de procès et taxes dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur devra assumer (la pro rata du montant de son enchère) le paiement des billets suivants, tous datés du 16 mai 1876, payables cinq ans après la date et portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de leur date jusqu'à leur paiement, et garantis par une hypothèque sur la dite propriété, savoir:

Un de quatre cent vingt dollars ($420).
Un de trois cent trente-six dollars ($336).
Un de deux cent soixante-dix sept dollars et vingt sous ($277 20).
Un de deux cent un dollars et soixante sous ($201 60).
Un de cent soixante-huit dollars ($168).
Un de cent neuf dollars et vingt sous ($109 20).
Deux de quatre-vingt-quatre dollars chacun ($84).

3° Et le reste du prix d'adjudication (s'il en est) comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
8 mai—8, 15, 22, 29,—5, 8 juin.

Etat de la Louisiane vs Mme Wm Godfrey et Wm Godfrey.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 1686 et 3184. En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Quatrième cour de district pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le deuxième district de cette ville, le JEUDI 1er juillet 1880 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le premier district de cette ville, dans l'ilet numéro cent trois, bornée par les rues Annunciation, Tchoupitoulas, Chippewa et Robin, et désignée comme lot numéro six, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Annunciation sur une profondeur de cent-vingt-huit pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
29mai—29, juin 5,12,19,26, juillet 1er.

Etat de la Louisiane vs. Mornes L. Dufour.

TROISIEME COUR DE DISTRICT, pour la Paroisse d'Orléans No 2310—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, POUR TAXES D'ETAT DE 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 10 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite; à savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro deux cent trente-quatre, borné par les rues Carondelet, Julia, Girod et Baronne, et désigné par le lot numéro dix-neuf, mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8mai—8,15,22,29 juin5,10

Jos. P. Guinault vs. Marie L. Beebe.

SIXIEME COUR DE DISTRICT, paroisse d'Orléans.—No 9,279—En vertu d'un alias fieri facias à moi adressé par l'Hon. Sixième Cour de District, paroisse d'Orléans dans la cause ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 8 juin 1880, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain bail accordé par la Veuve E. P. Macias à Mlle Marie L. Beebe, d'une propriété des rues [illegible], entre Port et Esplanade, avec les bâtisses et améliorations, pour une période de cinq années à partir du 7me jour de [illegible] 1876, à un taux de quatre-vingt-cinq dollars annuellement, le loyer pour toute la période étant payé par un billet de Mlle Beebe, ainsi qu'il appert par un acte enregistré dans les registres [illegible] hypothèques de cette paroisse.

2° UN AUTRE BAIL fait, accordé par la veuve E. P. Macias à Lue Beebe, [illegible] de juin 1880, par acte pardevant [illegible] notaire, et borné par les rues Commune, Court, Genois et Clark, et la maison de résidence à deux étages, cuisine, écurie, chevaux, voitures et tous les instruments aratoires, [illegible] entourés avec les dix-sept terrains ci-dessus décrits; [illegible] et des améliorations devant être faites [illegible] le bail est pour douze ans, à partir du 26 novembre 1876, au taux de vingt-cinq dollars [illegible] appert plus exactement dans le bureau des hypothèques.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
27 mai—juin 2, 8.

Mlle Margaret Barry vs John Byrne.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 44,729—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé au Shérif Civil de la paroisse d'Orléans par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 19 juin 1880, à midi, de la propriété décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, étant le numéro 14 de l'ilet borné par les rues Commune, Claiborne, Perdido et Derbigny, mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur et façade de soixante-quatre pieds sur la rue Derbigny, et formant l'encoignure des dites rues Palmyre et Derbigny, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les voies et avantages qui y appartiennent. Etant la même propriété que le dit défendeur a achetée de John McMahon par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en cette ville, en date du quinze avril 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 mai—19, 26, 2, 9, 16, 19 juin

L'Etat de la Louisiane vs. Philippe Avegno, le même vs. le même, le même vs. le même, le même vs. le même.

TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Nos 6,8.9, 7,144, 7,178.—En vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus pour Taxes d'Etat de 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 26 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro cent huit, borné par les rues Bourgogne, Rampart, Quartier et Esplanade et désigné comme le lot numéro un mesurant soixante-quatre pieds de face à la rue Bourgogne sur cent pieds de profondeur.

Un certain morceau de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro cent quarante quatre borné par les rues Liberté, Quartier, Marais et Chemin du Bayou, désigné comme le lot numéro huit, mesurant soixante pieds de face à la rue Marais sur deux cent cinquante pieds de profondeur.

Un certain morceau de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet numéro quarante et un, borné par les rues Chartres, Royale, St. Louis et Toulouse, et désigné comme le lot numéro six, mesurant vingt-six pieds de face à la rue de Chartres, sur soixante six pieds de profondeur.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
25 mai—25, juin 1, 8, 15, 22 26.

Charles E. Staub vs. John Lubben.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, No 45,605.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans le procès ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 19 juin 1880, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, ci-devant faubourg Washington, désigné par le numéro dix-sept du carré d'ilet numéro quatre, borné par les rues Casacalvo, Moreau, Port et Enghein, sur un plan fait par J. Pilié, en date du 9 juillet 1835 et déposé au bureau de F. De Armas, et mesurant vingt-neuf pieds de face rue Casacalvo, sur cent de profondeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent, de même que les droits, usages et avantages qui en font partie. Etant cette même propriété acquise par le défendeur, par vente, de Gentil Eguen, pardevant Louis [illegible], ci-devant notaire en cette ville, en date du 1er juin 1854.

Saisi dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 mai—18,25—juin 1,8,15,19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District, paroisse d'Orléans.—No 9,701.—Je certifie par les présentes que le 23 de mars 1879, jugement a été rendu par cette Cour, dans la cause ci-après, dans les termes suivants, savoir:

Ernestine M. Morris vs Moses Morris, son mari.—Sur motion de Alfred Shaw, avocat de la demanderesse, et sur la production à la Cour de témoignages suffisants à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les preuves étant en sa faveur.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement ci-devant entré par défaut le 19 courant soit maintenant confirmé et rendu final; et en conséquence qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Ernestine Nathan Morris, [illegible] défendeur, Moses Morris, son mari, décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté d'acquêts et de gains qui existait entre les parties, que la dite demanderesse ait l'administration de ses propres biens [illegible] soit autorisée à diriger ses propres affaires.

Il est de plus adjugé et décrété que la dite demanderesse ait et recouvre du défendeur, son mari, la somme de [illegible] avec intérêt légal du jour de la demande judiciaire le 7 avril 1879 jusqu'à parfait paiement [illegible].

Jugement rendu le 23 mars 1879.
Jugement signé le 31 mars 1879.
(Signé) W. H. ROGERS, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce vingt-sixième jour de mai de l'an de Notre Seigneur 1880.

Pour copie conforme:
JOHN J. HANNAN, Député Greffier.
8 juin—29, 1

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES AMELIOREES ET VACANTES DE VALEUR DANS LE PREMIER DISTRICT, DANS LES RUES LAFAYETTE, DRYADES FRANKLIN ET JULIA.

DEUX ILETS DANS LA RUE DE LA COMMUNE.

JOHN DAVERN vs. JOSEPH DAVERN ET AUTRES.

No 10,970.—Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

Dans l'affaire les mineurs CARRIE DAVERN et IRENE MOODY, Demandeurs, etc.

No 34,768.—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

VENTE EN PARTAGE.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, le 26 avril 1880, et signé le 4 mai 1880; et aussi, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans en date du 8 mai 1880, il sera vendu à l'encan les propriétés suivantes, savoir:

1. La rangée de sept maisons en briques, à deux étages, au coin des rues Lafayette et Dryades, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Poydras, Baronne et Dryades, comprenant deux lots de terre, Nos. 21 et 22, se touchant et ayant chacun 27 pieds de face à la rue Dryades sur 106 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur; le lot No 22 formant le coin des rues Lafayette et Dryades. Cette propriété est connue comme les Nos. 205, 207, 209 et 211 rue Lafayette, est en face du TURNER'S HALL, et à un ilet seulement du MARCHE POYDRAS.

2. Trois lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Girod, Franklin et Liberty, désignés comme lots Nos. 19, 20 et 21, se touchant et ayant chacun 23 pieds 6 pouces de face à la rue Lafayette sur 115 pieds 1 pouce de profondeur; le lot No 19 formant le coin des rues Franklin et Lafayette. Les améliorations consistent en quatre édifices à double corps de logis en bois à deux étages pour cuisine, avec hangars, cuves, etc., et au coin, en un édifice à un étage occupé comme GROCERIE.

3. Le magasin en briques à trois étages No 271 rue Julia, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julia, Girod, Rampart et Bassin. Le lot est désigné comme le No 124 et a 26 pieds de face à la rue Julia sur 87 pieds de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue des Remparts. Ce magasin fait face au Nouveau Bassin et touche à l'emplacement bien connu de John C. Stewart.

4. Un lot de terre dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julia, Girod, Franklin et Liberté, désigné comme lot No 151, ayant 26 pieds de face à la rue Julia sur 89 pieds de profondeur. Il fait face au débarcadère et est un bon emplacement d'affaires.

5. Vingt neuf lots de terre formant tout l'ilet irrégulier No 16 ou 776, borné par Carrollton Avenue, les rues Commune, Solomon et Julie, ayant 434 pieds 2 pouces 5 lignes de face à Carrollton Avenue, 350 pieds de face à la rue Solomon, 324 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue de la Commune, et environ 282 pieds 1 pouce 4 lignes de face à Florida Landing ou rue Julie (le tout plus ou moins.)

Les dits deux ilets sont situés à la jonction de trois chemins coquillés et du pont de la rue de la Commune: ils conviennent admirablement à l'établissement de vacheries ou de jardins.

6° Quatorze lots de terre, composant tout l'ilet irrégulier No 17 ou 791, borné par les rues Commune, Napoléon, Solomon et Julie, ayant environ 372 pieds 6 pouces de face à la rue Julie ou Florida Landing, 304 pieds 3 pouces de face à la rue Solomon, 324 pieds 10 pouces de face à la rue de la Commune, et 55 pieds 4 pouces de face à la rue Napoléon, le tout plus ou moins.

Conditions de la vente.—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt à 8 pour cent l'an du jour de la vente à parfait paiement, les billets devant être divisés [illegible] privilège du vendeur et toutes les clauses habituelles de sécurité pour l'assurance, les honoraires d'avocat, etc. Les acquéreurs devront assumer toutes les taxes dues et exigibles en 1880. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Fred Zengel, notaire, coin Camp et Commercial Alley.
9 mai—9, 15, 22, 29 juin 5 et 12 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée rue St. Charles, Premier District.

Propriété rue Pitt, près l'avenue Louisiane et coin des rues Zimpel et Hillary, Carrollton.

Vente au comptant.

Succession de John H. Meilleur.—No 41,116.—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR NICHOLAS J. HOEY encanteur. Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 12 juin 1880 il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans en date du 8 mai 1880, rendu dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites, savoir:

1° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Carondelet, Terpsichore et Erato, étant la moitié du lot No 2 attenant au lot No 3 et mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue St. Charles sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage et à deux corps de logis donnant sur les Nos 411 et 413 rue St. Charles et la propriété se trouve entre les résidences du Dr James G. [illegible] et de M. Louis [illegible].

2° Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Avenue Napoléon, les rues Berlin, Pitt et Prytanée, désigné par le No 9 et mesurant 30 pieds de face à la rue Pitt, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Trois morceaux de terre dans le Septième District de cette ville, Carrollton, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Adams, Hillary et Zimpel, désignés par les Nos 17, 18 et 20. Les lots 17 et 18 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Zimpel, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 20 mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Zimpel, sur 120 pieds de profondeur et forme le coin des rues Zimpel et Hillary.

Conditions de la vente—Comptant, et les acquéreurs devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1880.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Chas. T. Soniat, notaire.
12mai—12,15,22,29 juin5,12

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE A DEUX CORPS DE LOGIS A L'ENCAN.

Nos 457 et 459 rue REMPART, ENTRE LES RUES MELPOMENE ET TERPSICHORE.

Succession de Alexander P. Waldren.

No 41,910—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 mai 1880, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

UN MORCEAU DE TERRE, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rampart, Dryades, Melpomène et Terpsichore, désigné par le lot No 12, et mesurant 32 pieds de face à la rue Rampart, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages et à deux corps de logis, cuisine, etc.; la maison a une galerie de devant, corridor dans le fond, et huit chambres de chaque côté, gaz partout, cuve, hydrant, etc.

Conditions de la vente—Comptant, et les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes taxes dues et exigibles en 1880.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Octave Morel, notaire, No 13 Passage de la Bourse.

Et à la même heure et au même endroit, au comptant, un dépôt de $170 64 dans la New Orleans Savings Institution, sur lequel la somme de $42 66 a été payée comme dividende.
9 mai—9,15,22,29—juin 5, 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage dans le Sixième District, au coin des rues Camp et Gen'l Taylor.

Peter G. Schreiber vs. Mme M. J. Schreiber, curatrice naturelle, etc. et autres—No 2,116—Cour de la Deuxième District Judiciaire pour le Sixième et le Septième District Municipal, Paroisse d'Orléans.—Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR. Nicholas J. Hoey, encanteur. Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 26 juin 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un jugement en partage rendu dans l'affaire ci-dessus, le 2 avril 1880, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-après décrites, savoir:

Deux lots de terre, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Chestnut, Peniston et Gen'l Taylor, désignés comme les Nos 11 et 12, se touchant, mesurant chacun 32 pieds de face à la rue du Camp, sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 forme le coin des rues Camp et Gen'l Taylor. Les améliorations comprennent un cottage à un étage en bois, avec mansarde, toit en ardoises, en retraite sur la rue, avec galerie de devant et large vestibule au centre. Ce cottage constitue une excellente et confortable résidence.

Conditions—Comptant.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant E. Commagère, notaire.
26mai 22,29 juin5,12,19,26

La résidence Caldwell, rue Carondelet, entre celles Poydras et Lafayette.

67 actions de la compagnie du Gaz et de Coke de Cincinnati.

Succession de George T. Rowe et de sa femme Mme Louisa Benton Rowe.

Nos 40,245 et 41,769—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur—Bureau 17 rue Carondelet, SAMEDI 12 juin 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans le 29 avril 1880, et signé le 4 mai 1880, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur ci-après décrites, savoir:

1° Un morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Lafayette, Baronne et Poydras, désigné comme le lot No 6 et mesurant 48 pieds 1 pouce de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 154 pieds 1 1/2 pouce plus ou moins sur la ligne du lot No 5, et 114 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté jusqu'à ce qu'elle atteigne un point où le dit lot s'élargit sur une ligne s'étendant à angle droit à la dite ligne de côté et vers la rue Poydras 25 pieds 10 pouces, puis une autre profondeur de 40 pieds 10 pouces à un mur en brique dans le fond qui appartient au terrain appartenant anciennement à M. Millaudon, sur lequel elle mesure 69 pieds 1 pouce et 2 lignes plus ou moins. Les améliorations comprennent une vaste et agréable résidence à trois étages en briques, avec bâtisse à trois étages dans le fond, remise, écurie, etc. désignée par le No 121 de la rue Carondelet.

2° Soixante-sept (67) actions de cent (100) piastres chacune du fonds capital de la "Cincinnati Gas Light & Coke Company" se composant de [illegible] certificats.

Conditions de la vente.—Pour les actions, comptant; pour la propriété foncière, un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente garanti par privilège de vendeur et toutes les clauses de sécurité. Les billets devront être subdivisés en coupons et on l'exige et les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1880. Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Andrew Hero, notaire.
9 mai—9, 12, 15, 22, 29 mai—juin 5, 12, 14.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

No 411 rue Bagatelle entre Amour et Bons Enfants.

Nos 413, 415 et 417 rue Bagatelle, entre Amour et Bons Enfants.

Succession de Pierre Claverie, No 41,777.

Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 10 juillet 1880, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane en vertu et conformément à un jugement rendu le 27 mai 1880 et signé le 1er juin 1880 par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, pour le compte de ladite succession les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un morceau de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A, sur un plan de A. de Armas, voyer, daté le 12 avril 1860, dans l'ilet borné par les rues Bons Enfants, Bagatelle, Amour et St-Antoine, mesurant 54 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois (cottage) à un étage recouverte en ardoises, et retirée de la rue, et divisée en trois corps de logis distincts, Nos 413, 415, 417, chaque corps contient 2 chambres, une galerie à l'arrière, cabinet, (excepté le No 415) une cuisine en bois à deux étages, recouverte en ardoises, également divisée en trois corps de logis, citerne etc. Etant la même propriété qui fut acquise par le dit Pierre Claverie de L. G Grant et autres conformément à un acte passé pardevant A. Ducatel, notaire, le 1er juillet 1872.

2° Un certain morceau de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le même district, et le même ilet que celui précédemment décrit désigné par la lettre B, sur un plan de A. de Armas, voyer, daté le 12 avril 1860, mesurant 30 pieds 4 lignes de face à la rue Bagatelle, sur une profondeur entre lignes parallèles de 63 pieds 11 pouces 3 lignes. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage recouverte en ardoises, contenant 2 chambres, une cuisine en bois contenant 2 chambres cuve etc. Etant la même propriété que le dit Pierre Claverie a achetée de L. Garnier, conformément à un acte daté du 27 juin 1872 pardevant A. Ducatel, notaire.

Condition—comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant O. de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.
5 juin—5, 12, 19, 26, juil—3, 10.

Meubles de maison, volailles, charrettes, chevaux et buggy et harnais.

Veuve Philip Hoer administratrice, & vs. Louis Haindel et als.

No 26,078—Troisième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR ET ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur - Bureau 46 rue Royale—JEUDI 17 juin 1880, à 10 heures du matin il sera vendu à l'encan, au coin des rues Liberté et Seconde, en vertu et conformément à un jugement rendu le 24 avril 1880, et signé le 29 avril 1880 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Troisième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus—

1 lot de Meubles de maison.
1 lot de Volailles.
2 Charrettes.
1 Cheval, Buggy et Harnais.
1 lot de Linge.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
5 juin—5. 8, 12, 17.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence cottage dans le Troisième District.

No 380 rue Bourgogne ou Craps, entre celles Bagatelle ou Bourbon et Union.

Succession de Wm H. Sheppard.

No 41,924—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY Encanteur, Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI le 5 juin 1880 à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District, pour la Paroisse d'Orléans, en date du 30 avril 1880, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession la propriété de valeur ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne ou Craps, Bourbon ou Bagatelle, Dauphine et Grands-Hommes et Union, mesurant au pied français, 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. La maison a un étage avec mansarde et contient six chambres, deux salles, deux chambres, cabinet, galerie fermée, corridor, office, cour briquetée, water-work, cuve et une cuisine en bois à deux étages, retirée.

Conditions de la vente—Celle-ci étant la seconde et dernière criée, la propriété ci-dessus décrite sera adjugée au dernier et plus fort enchérisseur pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un bon avec une garantie solvable comme la loi l'exige, portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et le privilège du vendeur et l'hypothèque sur la propriété vendue. L'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1880. Les acquéreurs paieront au comptant au moment de l'adjudication suffisamment pour liquider les taxes arriérées s'il en est sur la propriété, et paieront les frais de la vente de la dite propriété.

Acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Marcel T. Ducros, notaire, 13 rue Royale.
2mai—8,15,22,29 juin5

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le septième district.—Succession d'Herman Thieler et femme. Action en partage.

PAR B. ONORATO, encanteur.—Bureau No 45 rue Royale. SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un jugement en partage, affaire 2,115, Cour de Deuxième district judiciaire, 6e et 7e districts municipaux de la ville de la Nlle Orléans, signé le 1er avril 1880 en vertu également d'un ordre de la même cour homologuant les procédures en date le 3 mai 1880.

Et d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans dans l'affaire de la succession de S. Thieler, No 41 298 du docket de ladite Cour en date du 4 mai 1880, il sera vendu:

Pour opérer un partage entre les héritiers, les propriétés ci après décrites, savoir:

1° Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville (ancienne ville de Carrollton), et désignés par les Nos 9 et 10 de l'ilet 1, borné par les rues Levée, Bardette, De Armas et Acosta. Le lot No 9 a 39 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, 30 pieds de face à la rue De Armas, 174 pieds 8 pouces 3 lignes sur la ligne inférieure qui le divise des lots Nos 8 et 11, et 149 pieds 3 lignes sur la ligne supérieure qui le divise du lot No 10. Le lot No 10 formant le coin de la Levée et des rues Burdette et De Armas a 39 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue de la Levée, 123 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Burdette, 30 pieds de face à la rue De Armas, et 149 pieds 3 lignes sur la ligne inférieure qui le divise du lot No 9.

2° Sept lots de terre avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'ilet borné par les rues Commercial, Macarty, Washington et Bardette. Les lots Nos 6, 7, 8, 9 et 10 se touchent et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Macarty sur une profondeur de 105 pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 10 forme le coin des rues Washington et Macarty. Les lots Nos 11 et 12 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur entre lignes parallèles de 150 pieds.

3° Trois certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville et désignés par les Nos 6, 7 et 8 de l'ilet No 3, ont chacun, d'après le plan de Charles F. Zimpel, député-arpenteur des Etats-Unis, le 26 février 1836, et déposés en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire en cette ville, 30 pieds de face à la rue Huso, la même façade sur la rue Washington, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de cette ville et désigné par le No 1, formant le coin des rues Washington et Levée, et ayant 52 pieds 6 pouces 5 lignes de face à la rue Levée, sur 149 pieds de profondeur et face à la rue Washington, 114 pieds 8 pouces 4 lignes sur la ligne touchant au lot No 2. Le tout d'après le plan annexé à un acte au bureau de W. Y. Lewis, ancien notaire le 15 novembre 1836.

5° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le dit septième district, formant le coin des rues Levée et Short et ayant 122 pieds 6 pouces de face à la rue de la Levée, sur 181 pieds de profondeur et face à la rue Short, et 130 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 4 (le tout plus ou moins).

6° La moitié indivise d'un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le dit septième district, et désigné par le No 10, ayant 60 pieds de face à la rue Short, sur 137 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, borné d'un côté par le lot No 9 et de l'autre par le lot No 11. La dite moitié du lot de terre touche au lot No 11 et a 30 pieds de face à la rue Short sur 137 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, (le tout plus ou moins.)

7° Le contenu de la grocerie, au coin des rues Levée et Short.

8° Un lot de meubles meublants, etc, qui se trouvent dans la maison.

Conditions.—Pour la propriété foncière, un tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat dans le cas de procès, assurance des propriétés et transfert des polices, paiements par les acquéreurs des taxes payables en 1880 en sus du prix d'adjudication.

Pour les meubles, comptant sur les lieux.

Actes de vente pardevant W. H. Pascoe, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 0/0 sera exigé sur les lieux pour assurer la vente.
8 mai—8,15,22,29—5et12 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur rue St Pierre, entre Bourbon et Dauphine.

Succession de Charles Wachner. No 40,721—Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans.

PAR B. ONORATO, Encanteur— Bureau et Salle de vente, No 45 rue Royale—SAMEDI 26 juin 1880, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un décret de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1880 et signé le 14 du même mois et de la même année, la propriété ci-après décrite pour compte et aux risques et périls de Francisco Toscano qui a omis de se conformer à l'adjudication faite en sa faveur, le 20 mars 1880.

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, ayant 29 pieds de face rue St Pierre, entre Bourbon et Dauphine, sur une première profondeur de 60 pieds et mesurant de cette profondeur une largeur de 29 pieds, ou plus, s'il en est, jusqu'à une profondeur de 72 pieds, ce qui forme la profondeur entière du dit terrain. Ce terrain est contigu, d'un côté, à une propriété appartenant anciennement à Michael Andry, et de l'autre, à une propriété appartenant anciennement à Marie Jeanne Dasmour.

Conditions: Un tiers comptant, et le reste à un crédit de un et de deux ans, payable en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent par an, l'intérêt partant du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, les améliorations devant être assurées contre la perte par le feu, et la police transférée, et en cas d'un procès pour le recouvrement des dits billets, l'acquéreur devant payer les honoraires d'avocat fixés à cinq pour cent sur le montant en litige. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes payables en l'année 1880.

L'acte de vente pardevant Joseph Cohn, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur, au moment de l'adjudication pour assurer la vente.
22mai—22,29 -juin 5,10,17,24.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de valeur améliorées dans le Second District.

No 333 Decatur, entre Esplanade et Quartier, vis-à vis de la Monnaie des Etats-Unis.

Rue Claiborne, coin Ursulines.

Vente par ordre de M. N. W. CASEY, receveur de la New Orleans National Banking Association.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur. Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 19 juin 1880, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, par ordre de M. N. W. CASEY, receveur de la NEW ORLEANS NATIONAL BANKING ASSOCIATION, les propriétés de valeur ci-dessous décrites:

1° Un morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Claiborne, Hôpital et Derbigny, ayant une forme irrégulière et mesurant, mesure anglaise, 15 pieds 7 pouces sur la rue Claiborne, environ 17 pieds 7 pouces de profondeur du côté plus près de la rue Hôpital, 65 pieds 7 pouces, sur la ligne commençant à la rue des Ursulines et parallèle à la rue Claiborne.

Un autre morceau de terre de forme irrégulière désigné par le numéro 4 de l'ilet E, selon le plan de Communy en date du 4 décembre 1842, déposé dans le bureau de Joseph Cuvillier. Le dit lot ayant, mesure anglaise, environ 17 pieds 7 pouces ou à peu près de face à la rue des Ursulines, et 49 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la rue Claiborne.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec 110 actions maintenant réduites à 10 actions de la banque des Citoyens de la Louisiane, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée, Quartier, Chartres et Esplanade, désigné par le No 4, d'après un plan dressé par T. A. Kothaus, en date du 4 avril 1836, déposé sous le No 35 du livre de plans dans le bureau de F. Grima, ancien notaire, lequel lot mesure 24 pieds de face à la rue de la Levée sur 77 pieds 7 pouces et 5 lignes de profondeur sur un côté et 77 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre côté, acheté par le dit E. F. Mioton, de W. Vigneaud pardevant A. Dreyfous, notaire.

Termes et conditions pour la propriété premièrement décrite—1/2 comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant intérêt au taux de 8 0/0 par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement de paiement des billets ou en partie quelconque, les acquéreurs devront assurer les bâtisses (dans la New Orleans Insurance Association), rembourser les primes non expirées au vendeur et transférer les polices d'assurance aux porteurs des dits billets jusqu'à parfait paiement; les acquéreurs devront assumer, en outre du prix de l'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1880, et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente, et mis en possession des loyers après le complet paiement de leurs titres.

Acte de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.

Termes et conditions pour la propriété secondement décrite—L'acquéreur fournira son billet pour les actions en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, payable le premier janvier 1881, pour la somme de cinq cent cinquante piastres ($550) et renouvelable selon la charte de la susdite Banque des Citoyens de la Louisiane. L'acquéreur assumera également toutes les obligations et les responsabilités d'actionnaire de la Banque des Citoyens, l'acte devant être identifié avec l'acte hypothécaire, la vente de la propriété et les actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, la balance comptant au moment de l'adjudication, l'acquéreur devra assurer la propriété dans la Compagnie d'assurance de ——, rembourser au vendeur les primes non expirées et assumer toutes les taxes dues et exigibles en 1880. L'acquéreur sera mis en possession des loyers après le complètement de ses titres.

Acte de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29mai—29 juin 5 12 16 19

Propriétés améliorées de très grande valeur dans le Quatrième District.

Coin des rues Seconde et St. André.

Rue Seconde, entre celles St. André et St. George.

Coin des rues Troisième et St. André.

Rue St. André, entre celles Seconde et Troisième.

Coin Troisième et St. André, dans l'ilet borné par la rue Quatrième.

Rue Washington, entre celles Johnson et Galvez et coin Washington et Galvez.

Rue Washington, entre celles St. Patrick et St. Denis.

Veuve Philip Hoer, administratrice, &c, vs Louis Haindel et autres, pour effectuer un partage.

No 26,078, Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 26 juin 1880, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus le 24 avril 1880 et signé le 29me jour d'avril 1880 et conformément aux avis et recommandations d'une assemblée de famille en faveur du mineur Martin Haindel, dûment homologué le 24 mai 1880, les propriétés ci-dessous décrites, savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-André, St-George, Troisième et Quatrième, formant l'encoignure des rues Troisième et St-André, mesurant 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 126 pieds sur la rue St-André, selon un plan de D. E. Seghers, architecte, en date du 8 mai 1880.

2° Six lots de terre dans le même district, dans l'ilet borné par les rues Seconde, Troisième, St-André et St-George, désignés par les lettres A, B, C, D, E et F sur un plan de D. E. Seghers, architecte, daté 8 mai 1880. Le lot A avec les améliorations forme l'encoignure des rues Troisième et St-André et mesure 45 pieds 10 pouces de face à la rue St-André sur une profondeur de 100 pieds sur la rue Troisième et se compose du lot 13 et une partie du lot 14. Le lot B, avec les améliorations, touche au précédent, mesure 32 pieds 10 pouces de face à la rue St-André sur une profondeur de 100 pieds et se compose d'une partie des lots 14 et 15. Le lot C, (terrain nu) touche au lot B, mesure 30 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue St-André sur 100 pieds de profondeur et se compose d'une partie des lots 15 et 16. Le lot D, (terrain nu) touche au lot C et mesure 30 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue St-André sur 100 pieds de profondeur et se compose d'une partie du lot 16 et du lot 17. Le lot E (bâti) forme l'encoignure des rues Seconde et St-André touche dans le fond au lot D, et mesure 68 pieds 10 pouces de face à la rue Seconde sur une profondeur de 129 pieds 1 pouce sur la rue St-André, et se compose d'une partie des lots 18, 19, 20, 21 et 22. Le lot F, (bâti) touche au lot E, mesure 36 pieds 2 pouces de face à la rue Seconde sur une profondeur de 129 pieds 1 pouce et se compose de la balance des dits lots 18, 19, 20, 21 et 22.

3° Un lot de terre avec les améliorations, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington ou Cinquième, Upper Line, Johnson et Galvez, désigné par la Lettre A sur un plan de D. E. Seghers, architecte, en date du 8 mai 1880 formant l'encoignure des rues Washington et Galvez, et mesurant 95 pieds 7 pouces 3 lignes de face à la rue Washington, sur une profondeur de 199 pieds 6 lignes sur la rue Galvez, 216 pieds 7 pouces sur le côté du lot B et 97 pieds 1 pouce 3 lignes sur la ligne du fond s'étendant sur la rue Upper Line et se compose d'une partie des lots 5, 6, 7, 8, 9, 10. Ensemble avec tel droit, s'il en est, que peut avoir le dit terrain A au morceau de terre marqué D, lequel morceau de terre D se trouve dans le même carré et compris entre les anciennes et les nouvelles limites les rues Upper Line, Galvez et le prolongement de la ligne de profondeur du terrain B, la plus rapprochée de la rue Johnson et mesure 16 pieds 10 pouces et 7 lignes de face rue Galvez, même mesure sur la ligne de derrière et parallèle à la rue Johnson, sur 97 pieds 1 pouce et 3 lignes de profondeur et de face rue Upper Line et la même profondeur sur l'autre ligne de profondeur contigue aux terrains A et B dans le fond; aussi, les bâtisses et améliorations sur le dit morceau de terre D.

4° Un autre morceau de terre avec les améliorations, situé dans le même district et le même ilet que celui ci-dessus, désigné par la lettre B et mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue Washington, 23 pieds 10 pouces et 5 lignes dans le fond sur une profondeur de 216 pieds 7 pouces sur la ligne qui le divise du lot A et 220 pieds 10 pouces 5 lignes sur la ligne sur la rue Johnson et est composé de la balance des lots 5, 6, 7, 8, 9, 10. Ensemble avec le droit s'il y en a que le dit lot B pourrait avoir à cette portion de terre marquée C, laquelle dite portion de terre C est située dans le même ilet et comprise entre les nouvelles et vieilles lignes de rue de la rue Upper Line et la prolongation des lignes de côté du lot B et mesure 23 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Upper Line, les mêmes dimensions sur la ligne du fond sur 16 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur.

5° Deux lots avec bâtisses dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington ou Cinquième, Quatrième, St Denis et St Patrick, et désignés par les lettres D et E, sur un plan de D. E. Seghers, architecte, en date du 8 mai 1880. Le lot D, plus près de la rue St-Patrick, mesure 36 pieds de face à la rue Washington, sur 110 de profondeur et est composé d'une partie du lot 5 et de tout le lot 4. Le lot E touche au lot D et mesure 28 pieds 3 pouces de face à la rue Washington, sur 129 pieds de profondeur sur le côté de la rue St-Denis, 110 pieds sur une première profondeur sur le côté du lot D puis s'élargissant à angle droit, 6 pieds 9 pouces sur une ligne parallèle à la rue Washington, puis une seconde profondeur de 19 pieds à la ligne du fond du dit lot qui mesure 30 pieds. Le dit lot est composé de la plus grande partie du lot No 5 seulement.

Conditions: Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec 8 0/0 d'intérêt à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, les acquéreurs souscrivant leurs billets pour ces paiements, billets garantis par hypothèque spéciale, lien du vendeur sur la propriété vendue, divisés en coupures à la convenance des vendeurs, la propriété devant être assurée et les polices d'assurance transférées aux vendeurs, les clauses usuelles de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets et celle de non aliénando stipulée; les acquéreurs assumant, en sus du prix d'adjudication, le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1880, et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente. Les acquéreurs auront, néanmoins la faculté de payer en plein le prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant Ald. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.
26mai—juin 2, 9, 16, 23, 26.

Etat de la Louisiane vs Wm. Henry.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 1302. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane dans le Deuxième District de cette ville MARDI, le 6 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Un certain ilet de terre situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Palmyre, Banks et Clark et l'avenue Hagan, et désigné comme ilet numéro six cent quatre vingt six.

2° Un certain ilet de terre situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Palmyre, Gasquet, Scott et Pierce, et désigné comme ilet numéro sept cent cinquante quatre.

3° Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro sept cent quatre vingt quinze, borné par les rues Ulloa, Napoléon, Nouveau Canal et Alexandre, et désigné comme lots numéros six à dix neuf, mesurant ——

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
3juin—3,10,17,24,31 juillet 6

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ACTION EN PARTAGE.

Dans l'affaire de Marie O. Chalon et autres vs. Marie Louise Chalon, mineure—No 37,124, Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

Onze terrains à Carrollton, 7e District.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, bureau No 31 rue du Camp, SAMEDI, 26 juin 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu positivement à l'encan, en vertu d'un jugement de l'Hon. A. L. Tissot, de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 mai 1880, rendu dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Onze terrains situés dans le septième district de cette ville, autrefois Carrollton, dans l'ilet borné par les rues Barthe, Seconde, Hilary et Clinton. Les dits terrains sont désignés par les Nos 12 à 22 inclusivement sur un plan fait par D E. Seghers, en date du 19 juin 1877, selon lequel ils mesurent ainsi qu'il suit:

Le lot No 12 forme le coin des rues Hilary et Barthe, et mesure 32 pieds 6 pouces face à la rue Barthe, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Hilary. Les lots Nos 13 à 19 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Barthe, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 20 forme le coin des rues Barthe et Clinton et mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Barthe sur une profondeur et façade de 120 pieds sur la rue Clinton. Les lots Nos 21 et 22 touchent aux lots ci-dessus dans le fond, et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Clinton sur 137 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec tous les droits, passages et privilèges y appartenant d'une manière quelconque.

Conditions.—La moitié comptant; le reste à un an de crédit en billets divisés en coupures au gré des parties intéressées et garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur, avec toutes les clauses habituelles 8 pour cent l'intérêt du jour de la vente à parfait paiement, 10 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas de procès pour recouvrer le montant des billets; l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant R. J. Ker, notaire, aux frais des acquéreurs.
25 mai—25,29—5,12,19et26 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Marie Schuler, épouse de Jos. Wechter.

No 41,943, Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans.

Emplacements de valeur propres au commerce, à l'angle des rues Chippewa et Troisième, Quatrième District.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau 31 rue du Camp,—SAMEDI, 26 juin 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un décret de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans, en date du 21 mai 1880, et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un certain morceau de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ancien faubourg Livaudais et désigné par le No 6 du carré d'ilet trente-et-un, sur le plan primitif du dit faubourg, tracé par G. B. Buisson, le 5 mars 1832 déposé au bureau de Félix Grima notaire en cette ville. Le dit morceau de terre forme l'angle des rues Chippewa et Troisième, dans le carré d'ilet borné par les rues Chippewa, Jersey, Troisième et Quatrième, et mesure, maintenant, 50 pieds de face rue Chippewa, sur une profondeur et façade, rue Troisième, de 82 pieds et 84 pieds 6 pouces sur la ligne qui le divise du terrain No 7, le tout en mesure américaine, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Deux certains morceaux de terre sur lesquels on peut construire, situés dans le quatrième district de cette ville, dans le carré d'ilet désigné par le No 60 et borné par les rues Chippewa, Fulton, Troisième et Quatrième. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 19 et 20 et mesurent chacun 28 pieds 2 pouces et 7 lignes de face rue Chippewa, la même largeur à l'arrière, plan, qui est la ligne latérale du terrain No 21. Le terrain No 19 a une profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 18 de 117 pieds 7 pouces et 2 lignes, et 118 pieds 1 pouce sur la ligne le séparant du terrain No 20. Le terrain No 20 forme l'angle des rues Chippewa et Troisième et a une profondeur, sur la ligne qui le sépare du terrain No 19, de 118 pieds 1 pouce, sur 118 pieds 7 pouces de profondeur et de face rue Troisième, le tout d'après un plan fait par Buisson, voyer, en date du 5 mars 1832 et déposé au bureau de G. R. Stringer, ci-devant notaire en cette ville, avec tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y appartiennent de quelque façon que ce soit.

Conditions — Comptant, et l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication. L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
25 mai—29—5, 12, 19, 26 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasins en briques rue Girod, entre Tchoupitoulas et Commerce.

Succession de Peter Green.

No 38,961.

Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau, 31 rue du Camp—SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, en cette ville, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 avril 1878, et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Girod, Lafayette, Commerce et Tchoupitoulas, mesurant 19 pieds de face à la rue Girod sur 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent qui comprennent la bâtisse du milieu de l'ilet, du magasin à la rue Girod et Commerce, désigné par le No 59 de la rue Girod. L'édifice de face est une maison en briques à trois étages, 19 pieds sur 50 et la bâtisse en briques à deux étages, 19 pieds sur 15 pieds, ensemble avec l'usage d'une allée de 4 pieds de large, en commun avec le lot et la bâtisse qui y touche.

2° Un certain morceau de terre situé dans le même district et le même ilet que la propriété ci-dessus décrite, mesurant plus ou moins 20 pieds de face à la rue Girod, sur 85 pieds de profondeur, borné sur le côté de la rue Tchoupitoulas par la propriété de Em Rusha et sur le côté vers la rue Commerce par la propriété du dit P. Green, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par le No 61 de la rue Girod.

Termes et conditions—1/4 comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit par billets spéciaux garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour en recouvrer le montant. Les améliorations devront être assurées et la police transférée aux porteurs des billets et l'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais des acquéreurs.
8 mai—15, 22, 29—juin 5, 12.

Meyer, Weiss & Cie. vs. J. Frank Pargoud.

COUR DU QUATORZIEME DISTRICT JUDICIAIRE pour la Paroisse Ouachita. No 1,276.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour du Quatorzième District Judiciaire pour la paroisse Ouachita, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 6 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Les 2/9 deux-neuvièmes indivis de la propriété foncière suivante, savoir:

No 1. Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Chartres, St Louis, Toulouse et Vieille-Levée, mesurant 35 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue de Chartres, sur une profondeur entre lignes parallèles et une façade rue St Louis de 104 pieds 9 pouces et 9 lignes.

No 2. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu sous le nom de "Indian Ware House", situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Notre Dame, Julie et Magasins, composé de deux terrains, savoir: le terrain A mesurant 42 pieds 6 pouces de face rue Tchoupitoulas à 42 pieds 9 pouces 4 lignes de la rue Julie, même mesure dans le fond, sur 170 pieds 6 pouces sur chacune des limites latérales; et le terrain B, contigu au terrain A, par lequel il est borné du côté le plus près de la rue Julie, mesurant 21 pieds 10 pouces de face rue Tchoupitoulas, même mesure dans le fond, 170 pieds 6 pouces sur la ligne de séparation entre ce dernier terrain et le terrain A et même mesure du côté opposé près de la rue Notre-Dame.

No 3 Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le "Pelican Ware House" situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Commerce, Girod, Notre Dame et Nouvelle-Levée mesurant 235 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Commerce, 52 pieds 5 pouces de profondeur sur la rue Girod, 92 pieds 9 pouces de profondeur sur la rue Notre-Dame et 237 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond de la rue Girod à la rue Notre-Dame.

No 4. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Notre Dame, Girod et Magazine, comprenant cinq lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5, et le tout mesure 126 pieds 4 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 101 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur et de face à la rue Notre Dame 77 pieds 7 pouces 2 lignes sur le côté extérieur ou le plus rapproché de la rue Girod, du terrain No 5, et 124 pieds 4 lignes du côté du fleuve, aboutissant à une allée de 12 pieds 1 pouce de face ou de largeur rue Notre Dame et s'étendant le long du fond des dits 5 terrains, jusqu'à la projection de la ligne du dehors du terrain No 5, sur lequel il a une largeur de 10 pieds 2 pouces; les bâtisses portent les numéros de rues 151, 153, 157, et 159 rue Tchoupitoulas. No 159 ou le terrain No 1 forme le coin des rues Notre Dame et Tchoupitoulas.

2° Tous les droits, titres, intérêts et droits héréditaires du dit défendeur J. Francis Pargoud à la succession de sa mère défunte, dame Marie H. de Breard, veuve de F. H. Pargoud, la dite succession étant ouverte à la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, No 41,990 du docket, la part du dit défendeur dans la succession en question étant 1/3 de toute la propriété de la dite succession selon l'inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
3 juin—3 10, 17 24, 1 et 6 juil

Etat de la Louisiane vs J. V. Gourdain.
Le même vs le même.
Le même vs le même.
Le même vs Mme J. V. Gourdain.
Le même vs le même.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 1076, 2206 et 3339 et Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans No 18,906, 18,902. En vertu de cinq writs de fieri facias à moi adressés par les Honorables Quatrième et Troisième Cours de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1876, 1877 et 1871, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 6 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet numéro trois cent quatre-vingt-treize, borné par les rues St-Bernard, Columbus, St Claude et Marais, et désignée comme lot numéro quatorze, mesurant soixante quatre pieds de face à la rue St-Bernard sur une profondeur de cent trente-neuf pieds.

2° Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet numéro cinq cent trente borné par les rues Columbus, Laharpe, St Bernard, Marais et Villeré, et désignée comme le lot numéro trente-deux, mesurant trente pieds de face à la rue Columbus sur une profondeur de cent six pieds.

3° Un certain morceau de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet numéro cinquante-deux A, et connu comme le lieu de terre de Gourdain, s'étendant du fleuve au bois, mesurant un demi arpent de face à la levée sur une profondeur de quatre-vingts arpents.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 juin—3, 10, 17, 24, 31, 6 juillet